4 mars 2025

PROVINCE DU QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-ANNE-DE-LA-ROCHELLE

Procès-verbal de la séance régulière du 4 mars 2025 à la salle du conseil sise au 145, rue de l'Église, à 18h00.

Sont présents :	Est absent :
Louis Coutu, maire Denis Vel, conseiller Réal Vel, conseiller Eden Lauzon, conseillère Jean-Pierre Brien, conseiller Pascal Gonnin, conseiller Suzanne Casavant, conseillère	Aucun

Les membres présents forment le quorum.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance est ouverte à 18h00 sous la présidence de Louis Coutu, maire. Sont également présents Gilbert Côté, directeur général et greffier-trésorier de la municipalité, et Émilie-Anne Cloutier fait fonction de secrétaire.

Prendre note qu'à moins d'une mention spécifique sur le vote relatif à une proposition en particulier, la personne qui préside la séance ne participe pas au vote sur une proposition.

1. ORDRE DU JOUR;

1. Ordre du jour;
2. Période de questions;
3. Adoption du procès-verbal de la séance régulière du 4 février 2025;
   Suivi au procès-verbal
4. Correspondance;
   1. Dénonciation au gouvernement du Québec en lien avec l'absence d'ajustement financier de certains programmes destinés aux Municipalités en raison de la situation économique actuelle;
   2. FQM - Enjeux des camps de jour ;
   3. MRC des Pays-d'en-Haut – appui aux propriétaires des avis requis par l'article 245 de la Loi sur l'aménagement;
   4. Opposition de la fermeture du service de radiologie au Centre multiservices de santé et des services sociaux de Windsor;
   5. Demande de modification à l'article 226.2 du code de la sécurité routière;
   6. Corps de Cadets Les Timoniers de Valcourt - Demande de contribution financière;
   7. Autres demandes – dons et commandites;
5. Règlements
   1. Dépôt du projet du règlement #2025-475 sur le CCU, abrogeant le règlement #2006-289;
   2. Avis de motion et dépôt du projet de règlement d'emprunt #2025-476 décrétant des dépenses en immobilisations pour la Réfection de stationnements au montant de 38 800 $;
   3. Avis de motion et dépôt du projet de règlement d'emprunt de type parapluie #2025-477 décrétant des dépenses en immobilisations pour la rénovation du bureau municipal au montant de 125 000 $;
   4. Avis de motion et dépôt du projet de règlement d'emprunt de type parapluie #2025-478 décrétant des dépenses en immobilisations pour un dôme pour la voirie municipale au montant de 250 000 $;

5. Avis de motion d'un règlement sur l'intégration d'Unités d'habitation accessoires Attachées (UHAA) et détachées (UHAD) au zonage ;

6. Bureau
    1. Gymnase de l'École Notre-dame-des-Érables – Conciergerie;
    2. Contribution financière à la FADOQ
    3. PGA – Licence d'utilisation pour logiciel;
    4. PGA - Banque de temps chez Kreasoft;
    5. Rapport d'activité annuel du plan de mise en œuvre déposé par le Service de Sécurité Incendie Waterloo;
    6. Infotech-PG Solutions - Contrat annuel
7. Voirie et travaux publics ;
    1. Intention d'agrandissement de la zone de réfection des stationnements municipaux ;
    2. Intérêt pour achat d'une Gratte hydraulique ;
    3. Intervention d'élargissement des rangs;
    4. Proposition de nivelage Canton de Valcourt et Lawrenceville ;
8. Adoption des comptes payables et rapport des dépenses durant le mois s'il y a lieu;
9. Comités ;
10. Période de questions ;
11. Affaires nouvelles - Aucune;
12. Levée de la session ;

2025-03-025

CONSIDÉRANT QUE chacun des membres du Conseil a pris connaissance de l'ordre du jour de cette séance, lequel a été lu par le directeur général;

IL EST PROPOSÉ par Denis Vel et résolu à l'unanimité des membres présents

QUE l'ordre du jour proposé soit adopté tel que déposé et de laisser le point « Affaires nouvelles » ouvert à toutes autres discussions.

2. PÉRIODE DE QUESTIONS;

Il n'y a personne dans l'assistance et aucune question n'est posée. Le maire appelle le point suivant à l'ordre du jour.

3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE RÉGULIÈRE DU 4 FÉVRIER 2025;

2025-03-026

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du Conseil de Sainte-Anne-de-la-Rochelle ont déclaré et reconnu avoir reçu, avant ce jour, une copie du procès-verbal de la séance régulière du 4 février 2025. Une dispense de lecture du procès- verbal est accordée au directeur général;

IL EST PROPOSÉ par Denis Vel et résolu à l'unanimité des membres présents
QUE ce procès-verbal soit adopté tel que présenté.

SUIVI AU PROCÈS-VERBAL

- Tech 2024-2028 : demande de correction de la lettre d'intention.
- Premier répondant : Confirmation de la rencontre d'établissement des protocoles de sécurité avec le CIUSSE-CHUS.
- Fête des bénévoles, service de surveillance avec Lawrenceville et rénovation des bureaux : aucun avancement.

4. CORRESPONDANCE;

Une liste de la correspondance reçue au cours du dernier mois a été transmise au maire et aux conseillers. Celle-ci est listée et expliquée par la greffière adjointe,

sera conservée dans nos archives pour être mise à la disposition de ceux qui désireraient en voir copie.

1. DÉNONCIATION AU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC EN LIEN AVEC L'ABSENCE D'AJUSTEMENT FINANCIER DE CERTAINS PROGRAMMES DESTINÉS AUX MUNICIPALITÉS EN RAISON DE LA SITUATION ÉCONOMIQUE ACTUELLE;

2025-03-027

CONSIDÉRANT QUE plusieurs programmes du Gouvernement du Québec destinés aux municipalités ne sont pas indexés, malgré la situation économique actuelle;

CONSIDÉRANT QUE cela a un impact direct sur l'augmentation importante de la charge fiscale globale des contribuables et sur les capacités financières des municipalités, dont les MRC du Québec, puisque ces dernières doivent composer avec une hausse importante des coûts, pour la réalisation de projets et le maintien des services à la population;

CONSIDÉRANT QUE les municipalités sont responsables de faire des budgets équilibrés, lesquels doivent tenir compte de la capacité de payer de leurs citoyens;

IL EST PROPOSÉ par Pascal Gonnin et résolu à l'unanimité des membres présents

QUE ce conseil demande au Gouvernement du Québec de régulariser le financement des programmes destinés aux municipalités, dont les MRC, notamment en prévoyant un financement adéquat, tenant compte de l'inflation et des changements qu'elles subissent parfois.

QUE soit transmise une copie de la présente résolution au premier ministre du Québec, monsieur François Legault, ainsi qu'à la ministre des Affaires municipales, Andrée Laforest, ainsi qu'au député de notre territoire, Gilles Bélanger.

QUE soit transmise une copie de la présente résolution aux MRC du Québec de même qu'aux municipalités locales de notre territoire pour appui.

2. FQM - ENJEUX DES CAMPS DE JOUR ;

2025-03-028

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité sort complètement de son champ de compétence municipale en offrant un service de camp de jour;

CONSIDÉRANT QUE l'organisation des camps de jour par les municipalités n'est pas une obligation municipale;

CONSIDÉRANT QUE malgré cela, la majorité des municipalités offrent des camps de jour estivaux;

CONSIDÉRANT QUE ces camps de jour municipaux sont animés par de jeunes moniteurs et monitrices de 14 à 17 ans en moyenne;

CONSIDÉRANT QUE les municipalités dispensant des services de camp de jour à l'ensemble des enfants sont assujetties à l'application de la Charte et qui donne l'obligation à l'accès aux services adaptés de ces camps de jour pour les enfants différents;

CONSIDÉRANT tous ces besoins, les municipalités ont de plus en plus de difficultés à répondre aux enjeux de façon sécuritaire;

CONSIDÉRANT également que les demandes d'accompagnements pour les enfants à besoin particulier physique ou psychologique sont en nette croissance d'année en année;

CONSIDÉRANT l'absence de soutien financier pour offrir des mesures d'accommodements appropriés aux enfants, plusieurs municipalités envisagent de mettre fin à leur offre de camps de jour tout simplement en privant ainsi l'ensemble des enfants de ce service;

CONSIDÉRANT la lettre de la FQM du 10 juin 2024 demandant d'agir à la ministre des Affaires municipales et en appui à celle-ci;

IL EST PROPOSÉ par Pascal Gonnin et résolu à l'unanimité des membres présents

QUE la Municipalité de Sainte-Anne-de-la-Rochelle soutienne la demande déposée par la FQM auprès de la ministre des Affaires municipales le 10 juin 2024 et propose les actions suivantes:

- De bonifier l'enveloppe liée au Programme d'assistance financière au loisir des personnes différentes (handicapées) – volet accompagnement;
- Mettre en place, à court terme, un comité formé des instances pouvant être concernées afin d'analyser tous les enjeux des camps de jour municipaux – service de camps de jour qui serait sûrement mieux adapté à partir du ministère de l'Éducation;
- Prioriser la création d'une mesure financière spécifique aux camps de jour.

QUE cette résolution soit acheminée à la ministre des Affaires municipales, au ministre de l'Éducation et à toutes les municipalités du Québec.

3. MRC DES PAYS-D'EN-HAUT – APPUI AUX PROPRIÉTAIRES DES AVIS REQUIS PAR L'ARTICLE 245 DE LA LOI SUR L'AMÉNAGEMENT;

2025-03-029

ATTENDU QUE la Loi modifiant la *Loi sur la fiscalité municipale* et d'autres dispositions législatives (2023, chapitre 33; projet de loi numéro 39, ci-après la « Loi ») a modifié la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;

ATTENDU QUE l'une de ces modifications vise à aviser un propriétaire, lorsque l'atteinte à son droit de propriété est réputée justifiée conformément aux articles 245 alinéa 3 et 245.1;

ATTENDU QUE l'article 245.1 se lit comme suit : « 245.1 Le secrétaire de la municipalité ou de l'organisme compétent transmet, dans les trois mois de la date de l'entrée en vigueur d'un acte visé au troisième alinéa de l'article 245, un avis au propriétaire de tout immeuble concerné par cet acte. Il dépose au conseil le plus tôt possible un rapport attestant de ces transmissions; »

ATTENDU QUE la mise en œuvre de notre Plan régional des milieux humides et hydriques nécessite l'instauration d'un Règlement de contrôle intérimaire (RCI) visant la protection des milieux humides et hydriques de notre territoire et que ce dernier nécessite d'envoyer un avis aux propriétaires affectés;

ATTENDU QUE ce RCI va concerner environ 3 000 propriétés sur le territoire de la MRC du Val-Saint-François;

ATTENDU QUE la MRC dispose de plusieurs façons pour aviser un propriétaire, notamment par avis public, par courrier, par courrier recommandé ou par huissier;

ATTENDU QUE ni la loi ni les débats parlementaires n'exigent une forme précise;

ATTENDU QUE la MRC considère que le législateur n'imposerait pas un fardeau fiscal déraisonnable à la MRC;

ATTENDU QUE les frais occasionnés par un envoi par courrier recommandé ou par huissier sont déraisonnables;

ATTENDU QUE les municipalités devraient également effectuer les mêmes démarches d'envoi après avoir intégré les normes du RCI dans leurs règlements d'urbanisme;

ATTENDU QUE les MRC et les municipalités ont le devoir de faire une saine gestion de l'argent public;

ATTENDU QU'il y a lieu de s'assurer que les moyens de communication utilisés avec les propriétaires d'immeubles favorisent la diffusion d'informations et les échanges;

ATTENDU QUE la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme prévoit la publication d'avis concernant l'entrée en vigueur d'actes municipaux;

IL EST PROPOSÉ par Jean-Pierre Brien et résolu à l'unanimité des membres présents

DE demander au ministre des Affaires municipales et de l'Habitation de confirmer la forme que doit prendre l'avis au propriétaire, soit par avis public;

DE demander que l'article 245.1 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme soit modifié, afin de respecter les capacités financières et les ressources des MRC, dans le but de préciser que l'avis au propriétaire doit se faire par avis public;

DE transmettre la présente résolution à la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation, Andrée Laforest, et au ministre de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs, Benoit Charette;

DE transmettre la présente résolution à l'UMQ, à la FQM, à la MRC des Pays-d'en-Haut ainsi qu'aux municipalités de la MRC.

4. OPPOSITION DE LA FERMETURE DU SERVICE DE RADIOLOGIE AU CENTRE MULTISERVICES DE SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX DE WINDSOR;

2025-03-030

CONSIDÉRANT la pénurie de médecins de famille sur le territoire du Val-Saint-François:

CONSIDÉRANT le vieillissement de la population et les défis de mobilité que cela représente pour elle;

CONSIDÉRANT QU'il faut favoriser le maintien des médecins en place et les services disponibles sur le territoire du Val-Saint-François;

CONSIDÉRANT QUE le CIUSSS-Estrie CHUS devra procéder prochainement au renouvèlement de son appareil de radiologie au Centre multiservices de santé et des services sociaux de Windsor, qui fut financé par la Fondation du CSSS du Val-Saint-François au moment de son acquisition;

CONSIDÉRANT QUE le non-renouvèlement de cet appareil entrainera des conséquences importantes sur la qualité des soins offerts aux patients du Val-Saint-François;

CONSIDÉRANT QU'en l'absence d'un tel équipement, les patients devraient se rendre soit à Sherbrooke ou à Val-des-Sources;

IL EST PROPOSÉ par Suzanne Casavant et résolu à l'unanimité des membres présents

QUE ce Conseil insiste fortement auprès du conseil d'administration du CIUSSS Estrie-CHUS afin qu'il procède au renouvèlement de l'appareil de radiologie au Centre multiservices de santé et des services sociaux de Windsor pour le bien-être des patients du territoire du Val-Saint-François afin d'éviter une détérioration des services rendus auprès de la clientèle actuelle et future;

QU'une copie de la présente résolution soit transmise à la MRC du Val-Saint-François, aux municipalités du Val-Saint-François ainsi qu'au député de Orford à l'Assemblée nationale, Gilles Bélanger.

5. DEMANDE DE MODIFICATION À L'ARTICLE 226.2 DU CODE DE LA SÉCURITÉ ROUTIÈRE;

2025-03-031

ATTENDU QUE 1er avril 2021, l'article 226.2 du Code de la sécurité routière (c. C-24.2) permet à un pompier d'obtenir l'autorisation d'utiliser un feu vert clignotant sur un véhicule routier autre qu'un véhicule d'urgence lorsqu'il répond à un appel d'urgence provenant d'un service de sécurité incendie;

ATTENDU QUE cet article ne s'applique pas aux premiers répondants d'une Municipalité;

ATTENDU QU'il serait souhaitable d'ajouter les premiers répondants à l'autorisation d'utiliser un feu vert clignotant sur un véhicule routier autre qu'un véhicule d'urgence lorsqu'il répond à un appel d'urgence provenant d'un service de premiers répondants;

IL EST PROPOSÉ par Suzanne Casavant et résolu à l'unanimité des membres présents

QUE le conseil municipal de Sainte-Anne-de-la-Rochelle demande à la vice-première ministre et ministre des Transports et de la Mobilité durable, Mme Geneviève Guilbault d'ajouter la notion de premier répondant à l'article 226.2 du Code de la sécurité routière (c. C-24.2) afin qu'un premier répondant puisse d'utiliser un feu vert clignotant sur un véhicule routier autre qu'un véhicule d'urgence lorsqu'il répond à un appel d'urgence au même titre qu'un pompier ou une pompière.

QUE la présente résolution soit acheminée à la vice-première ministre et ministre des Transports et de la Mobilité durable, Mme Geneviève Guilbault, au député d'Orford, M. Gilles Bélanger, à la FQM, à l'UMQ, ainsi qu'à toutes les municipalités du Québec.

6. CORPS DE CADETS LES TIMONIERS DE VALCOURT - DEMANDE DE CONTRIBUTION FINANCIÈRE;

2025-03-032

CONSIDÉRANT QUE la demande a été déposée pour son étude;

IL EST PROPOSÉ par Eden Lauzon et résolu à l'unanimité des membres présents

QUE ce Conseil octroie à l'organisme jeunesse la somme de 100 $.

QUE la somme soit affectée au budget Dons et commandites

7. AUTRES DEMANDES – DONS ET COMMANDITES;

Le Conseil ne s'impliquera pas financièrement pour les autres demandes.

5. RÈGLEMENTS

1. DÉPÔT DU PROJET DU RÈGLEMENT #2025-475 SUR LE CCU, ABROGEANT LE RÈGLEMENT #2006-289;

2025-03-033

Le projet du règlement numéro #2025-475 sur le comité consultatif en urbanisme (CCU) est déposé par Gilbert Côté et demeure disponible pour consultation.

2. AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT D'EMPRUNT #2025-476 DÉCRÉTANT DES DÉPENSES EN IMMOBILISATIONS POUR LA RÉFECTION DE LA RUE DU COUVENT AU MONTANT DE 38 800 $;

2025-03-034

Il est, par la présente, donné un avis de motion, par Réal Vel, qu'il sera adopté, à une séance subséquente, le règlement d'emprunt numéro 2025-476 de 38 800 $ - Voirie : réfection de la rue du Couvent. Le projet du règlement est déposé et est disponible pour consultation. Ce règlement fera l'objet d'une tenue de registre pour l'approbation des personnes habiles à voter, prévu le 7 avril prochain.

3. AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT D'EMPRUNT DE TYPE PARAPLUIE #2025-477 DÉCRÉTANT DES DÉPENSES EN IMMOBILISATIONS POUR LA RÉNOVATION DU BUREAU MUNICIPAL AU MONTANT DE 125 000 $;

2025-03-035

Il est, par la présente, donné un avis de motion, par Denis Vel, qu'il sera adopté, à une séance subséquente, le règlement d'emprunt parapluie numéro 2025-477 au montant de 125 000 $ - Rénovation des bureaux municipaux. Le projet du règlement est déposé et est disponible pour consultation. Ce règlement fera l'objet d'une tenue de registre pour l'approbation des personnes habiles à voter, prévu le 7 avril prochain.

4. AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT D'EMPRUNT DE TYPE PARAPLUIE #2025-478 DÉCRÉTANT DES DÉPENSES EN IMMOBILISATIONS POUR UN DÔME POUR LA VOIRIE MUNICIPALE AU MONTANT DE 250 000 $;

2025-03-036

Il est, par la présente, donné un avis de motion, par Jean-Pierre Brien, qu'il sera adopté, à une séance subséquente, le règlement d'emprunt parapluie numéro 2025-478 au montant de 250 000 $ - Dôme pour voirie municipale. Le projet du règlement est déposé et est disponible pour consultation. Ce règlement fera l'objet d'une tenue de registre pour l'approbation des personnes habiles à voter, prévu le 7 avril prochain.

5. AVIS DE MOTION D'UN RÈGLEMENT SUR L'INTÉGRATION D'UNITÉS D'HABITATION ACCESSOIRES ATTACHÉES (UHAA) ET DÉTACHÉES (UHAD) AU ZONAGE ;

2025-03-037

Il est, par la présente, donné un avis de motion, par Suzanne Casavant, qu'il sera présenté et adopté à une séance subséquente, un règlement concernant l'intégration des unités d'habitation accessoires attachées (UHAA) et détachées (UHAD) dans le règlement de zonage. Ce règlement fera l'objet d'une consultation publique.

6. BUREAU

1. GYMNASE DE L'ÉCOLE NOTRE-DAME-DES-ÉRABLES – CONCIERGERIE;

2025-03-038

CONSIDÉRANT QUE les articles de conciergerie de l'école sont fournis par un contractant;

CONSIDÉRANT QUE ses articles sont également utilisés lors des locations à l'extérieur du mandat scolaire;

CONSIDÉRANT QU'à la suite des locations des Fêtes 2024, le gymnase a dû être nettoyé en profondeur;

IL EST PROPOSÉ par Denis Vel et résolu à l'unanimité des membres présents

QUE ce Conseil rembourse la firme Atelier Usitech, ayant le contrat de conciergerie de l'école, pour l'achat des fournitures de nettoyage communes, factures à l'appui, d'une somme de 239,87 $ plus taxes applicables;

QUE ce Conseil rembourse également le ménage effectué le 3 janvier 2025 pour la somme de 75,00 $ plus taxes applicables.

2. CONTRIBUTION FINANCIÈRE À LA FADOQ

2025-03-039

CONSIDÉRANT QUE la FADOQ a déposé une demande de contribution financière dans le cadre de ses opérations régulières;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité soutient financièrement plusieurs organismes offrant des services aux citoyens;

CONSIDÉRANT QUE le budget municipal 2025 prévoit cette somme;

IL EST PROPOSÉ par Pascal Gonnin et résolu à l'unanimité des membres présents

QUE ce Conseil verse au comité FADOQ de Sainte-Anne-de-la-Rochelle la somme de 2 000 $ pour ses activités de l'année.

3. PGA – LICENCE D'UTILISATION POUR LOGICIEL;

2025-03-040

CONSIDÉRANT QUE la mise en œuvre du programme de gestion des actifs nécessite une plate-forme informatique spécialisée capable de regrouper, trier et organiser les données recueillies de manière dynamique;

CONSIDÉRANT QUE la firme Kreasoft a déjà un logiciel prêt à l'utilisation visant à organiser et structurer les éléments multiples de la gestion des actifs;

CONSIDÉRANT QUE la firme Kreasoft demeure intéressée à optimiser son logiciel afin de l'adapter aux besoins spécifiques du programme de gestion des actifs de la municipalité;

IL EST PROPOSÉ par Suzanne Casavant et résolu à l'unanimité des membres présents

QUE ce Conseil accepte la soumission de Kreasoft pour l'utilisation de son logiciel pour la gestion des actifs au coût de 100 $ par mois plus les taxes applicables.

4. PGA - BANQUE DE TEMPS CHEZ KREASOFT;

2025-03-041

CONSIDÉRANT QUE la gestion des actifs s'échelonne sur un nombre d'années indéterminé pour la création de la méthodologie de travail permettant d'établir les besoins des infrastructures municipales tant en acquisition, remplacement ou entretien (voirie, bâtiments, parc de matériel roulant, eaux usées, etc.) et ce, sur une vision à long terme;

CONSIDÉRANT QUE le temps requis pour préparer la base de données recueillant toutes les informations varie, elle aussi, sur une période à long terme;

CONSIDÉRANT QUE la mise en forme de l'ensemble des données requises pour l'obtention d'un résultat efficient nécessite une expertise technique qui va au-delà du rôle de l'administrateur PGA;

CONSIDÉRANT QUE la banque de temps n'a pas d'échéance;

IL EST PROPOSÉ par Eden Lauzon et résolu à l'unanimité des membres présents

QUE ce Conseil autorise l'achat d'une banque de temps chez Kreasoft de 200 h pour dix-huit mille dollars (18 000 $), spécialisé en organisation, structuration et mise en forme de données.

5. RAPPORT D'ACTIVITÉ ANNUEL DU PLAN DE MISE EN ŒUVRE DÉPOSÉ PAR LE SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE WATERLOO;

2025-03-042

CONSIDÉRANT que le directeur du service de sécurité incendie a déposé son rapport annuel d'activité traitant des actions locales relevant de la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Rochelle contenues au plan de mise en œuvre du Schéma de couverture de risques en sécurité incendie de la MRC du Val-Saint-François;

CONSIDÉRANT que suivant l'article 35 de la *Loi sur la sécurité incendie*, ce rapport annuel d'activité pour l'exercice précédent doit être adopté par résolution dans les trois mois de la fin de l'année financière;

CONSIDÉRANT que sa transmission au ministère de la Sécurité publique sera faite par la MRC du Val-Saint-François, dans le cadre de son rapport régional annuel d'activité, conformément aux directives du ministère;

IL EST PROPOSÉ par Jean-Pierre Brien et résolu à l'unanimité des membres présents

QUE le conseil de la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Rochelle accepte le rapport annuel d'activité du plan de mise en œuvre du Schéma de couverture de risques en sécurité incendie de la MRC du Val-Saint-François relevant du Service de Sécurité Incendie Waterloo, daté de janvier 2025, conformément à l'article 35 de la *Loi sur la sécurité incendie;*

QU'elle confie le soin à la MRC du Val-Saint-François de procéder à sa transmission par son rapport régional annuel d'activité.

6. INFOTECH-PG SOLUTIONS - CONTRAT ANNUEL

Suite à l'envoi de la résolution 2024-12-285 contestant la hausse de frais de services de PG Solutions, la compagnie nous a acheminé sa réponse, nous laissant savoir que notre plainte a été entendue, mais que la compagnie n'est pas en mesure d'offrir une réduction de paiement.

7. VOIRIE ET TRAVAUX PUBLICS ;

1. INTENTION DE RÉFECTION DE LA RUE DU COUVENT;

2025-03-043

CONSIDÉRANT QUE le projet de réfection des stationnements municipaux, règlement #2024-467, prévu à l'automne 2024 a dû être remis à l'été-automne 2025 et que des coûts complémentaires de 2 200 $ sont à prévoir pour les travaux;

CONSIDÉRANT QUE la zone de pavage devant l'Église, rue du Couvent, devra également être refaite dans les prochaines années et n'a pas été évaluée par le règlement d'emprunt #2024-467;

CONSIDÉRANT QUE l'ajout d'une zone de réfection complémentaire aux travaux déjà projetés n'occasionne pas un double frais pour le déplacement des contractants;

CONSIDÉRANT QUE pour aller de l'avant avec la nouvelle zone de réfection, il est nécessaire de procéder à un nouveau règlement d'emprunt;

IL EST PROPOSÉ par Réal Vel et résolu à l'unanimité des membres présents

QUE ce Conseil reconnaisse l'ajustement de coût des travaux pour l'année 2025 en lien avec le règlement d'emprunt #2024-467 et autorise la dépense à même les fonds généraux;

QUE ce Conseil a demandé au directeur général d'effectuer des démarches pour connaitre les couts pour étendre la zone de réfection de 400 m^2 jusqu'au coin des rues du Couvent et Lagrandeur.

2. INTÉRÊT POUR ACHAT D'UNE GRATTE HYDRAULIQUE ;

2025-03-044

CONSIDÉRANT QUE le camion déneigeur rencontre certaines difficultés à ouvrir les rues sans issues;

CONSIDÉRANT QUE nous avons la possibilité d'ajouter des accessoires tel qu'une pelle hydraulique sur la rétrocaveuse ;

IL EST PROPOSÉ par Suzanne Casavant et résolu à l'unanimité des membres présents

QUE ce Conseil mandate le directeur général d'effectuer des démarches pour connaitre les couts pour différentes options pour des adaptateurs pour la rétrocaveuse.

3. INTERVENTION D'ÉLARGISSEMENT DES RANGS;

2025-03-045

CONSIDÉRANT la quantité impressionnante de neige reçue et les journées de poudrerie qui ont suivi;

CONSIDÉRANT QUE d'importantes lames de neige se formaient sur le réseau routier que nos équipements peinaient à maitriser;

CONSIDÉRANT QUE la sécurité de nos citoyens se voyait mise en cause;

IL EST PROPOSÉ par Pascal Gonnin et résolu à l'unanimité des membres présents

QUE ce Conseil accepte le traitement des factures des fournisseurs sollicités pour procéder au dégagement de nos chemins;

4. PROPOSITION DE NIVELAGE CANTON DE VALCOURT ET LAWRENCEVILLE ;

2025-03-046

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Canton de Valcourt et Lawrenceville, représentée par Danny Muller, contremaitre des Travaux publics, sollicitent les services de la municipalité pour le nivelage de leurs routes;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité possède les équipements pour répondre aux besoins de travaux du demandeur;

IL EST PROPOSÉ par Denis Vel et résolu à l'unanimité des membres présents

QUE ce Conseil mandate le directeur général afin de préparer une offre de service répondant aux critères attendus, qui sera approuvée par ce Conseil avant d'être proposée aux municipalités concernées;

8. ADOPTION DES COMPTES PAYABLES ET RAPPORT DES DÉPENSES DURANT LE MOIS S'IL Y A LIEU;

2025-03-047

M. Côté dépose les rapports des dépenses payées durant le mois s'il y a lieu et ceux à payer au conseil;

IL EST PROPOSÉ par Denis Vel et résolu à l'unanimité des membres présents

QUE les comptes soient approuvés et ordonnés d'être payés tels que lus :

REVENUS DU MOIS	98 739,33 $
DÉPENSES MENSUELLES	19 856,21 $
COMPTES À PAYER (déposés)	64 285,66 $
SALAIRES	
Salaires déboursés durant le mois	9 127,16 $
Salaires déposés au conseil	6 942,53 $
FTQ RÉER	886,53 $
TOTAL DES DÉPENSES	101 098,09 $

9. COMITÉS ;

- CCU: M. Gonnin présente 2 projets à l'étude: utilisation de conteneurs maritimes comme bâtiment accessoire et bâtiment résidentiel.
- Fleurons du Québec: le conseil n'est pas intéressé à renouveler.

10. PÉRIODE DE QUESTIONS ;

Il n'y a personne dans l'assistance et aucune question n'est posée. Le maire appelle le point suivant à l'ordre du jour.

11. AFFAIRES NOUVELLES - AUCUNE;

12. LEVÉE DE LA SESSION ;

2025-03-048

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Réal Vel que la présente session soit levée. Il est 19h20.

_____
M. Gilbert Côté
Dir. Général et greffier-trésorier

_____
M. Louis Coutu,
Maire

« En signant le présent procès-verbal, le maire est réputé avoir signé toutes les résolutions »